**AVIS DE MISE EN CONCURRENCE**

**POUR L’OCCUPATION DU DOMAINE PUBIC**

**BROCANTE SQUARE JEAN MOULIN**

**Dénomination et adresse de la collectivité**

MAIRIE DE COGOLIN – SERVICE GESTION DOMANIALE – 2 Place de la République – 83310 COGOLIN

**Type de procédure** :

Convention d’occupation du domaine public communal avec mise en concurrence préalable conformément à l’ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques imposant de nouvelles obligations de procédure à des mesures de publicité et de sélection préalable à la délivrance des titres d’’occupation du domaine public en vue d’une exploitation économique.

**Objet de l’avis d’appel à concurrence :**

La commune de COGOLIN autorise l’occupation d’un terrain situé aux abords du Square Jean MOULIN, faisant partie du domaine public, à destination d’une activité de « BROCANTE ».

**Nature du contrat** :

L’autorisation prend la forme d’une convention d’occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels, au sens des articles L.2122-1 et suivants et R.2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques.

**Durée :** l’activité est exercée pour une durée de 3 ans.

Durée d’autorisation d’exploitation : du 1er janvier au 31 décembre, les jeudis uniquement.

L’emplacement étant situé sur une parcelle du domaine public communal, l’autorisation d’occuper ne peut avoir qu’un caractère précaire et révocable.

**Redevance :**

Conformément au Code Général de la propriété des Personnes Publiques, cette occupation donne lieu au versement d’une redevance à la commune. Celle-ci correspond à **minima** au tarif fixé par délibération du Conseil Municipal, soit 300 €/ jour.

Le candidat devra se positionner sur une redevance hebdomadaire la plus avantageuse possible.

**Critères de jugement des offres :**

-Redevance : 50 %

Le candidat proposera une redevance mensuelle au moins égale au tarif minimum fixé par le Conseil Municipal.

-Caractéristiques techniques et esthétiques : 40 %

Le candidat produira un dossier dans lequel figurera le descriptif technique de l’installation, les moyens nécessaires à l’évacuation des déchets, l’organisation administrative pour l’attribution des emplacements et le respect de la règlementation en la matière.

-Expérience et références du candidat : 10 %

Le candidat présentera une liste de références pour une activité similaire au cours des 3 dernières années.

**Procédure :**

* Un avis d’appel public à la concurrence
* Un règlement de consultation
* Un projet de convention valant cahier des charges
* Un plan de situation de l’emplacement

**Pièces à produire à l’appui des offres :**

- Un courrier manifestant l’intérêt du candidat à présenter une offre,

- Un CV du candidat,

- Un extrait Kbis de la société ou tout autre document équivalent de moins de trois mois,

- Une pièce d’identité en cours de validité,

- Un mémoire précisant les caractéristiques de l’activité,

- Une attestation d’assurance, responsabilité civile professionnelle garantissant les dommages causés aux tiers,

- Le règlement de consultation avec une attestation sur l’honneur, paraphé et signé,

- La convention valant cahier des charges, paraphé et signé,

- Un projet d’aménagement du terrain.

Tout autre document jugé utile à la candidature permettant au candidat de démontrer qu’il a les capacités professionnelles et financières pour répondre à la présente mise en concurrence (bilans comptables, chiffres d’affaires des précédentes années, déclaration de banques, …).

**Modalité de retrait des dossiers :**

Le règlement de consultation et le cahier des charges seront délivrés sur demande écrite :

Par courriel à l’adresse suivante : imediani@cogolin.fr

Par courrier à l’adresse indiquée au premier paragraphe.

**Modalité de remise des offres :**

Toutes les pièces du dossier de candidature seront rédigées en langue française.

Les plis devront être remis contre récépissé ou par pli postal adressé en recommandé avec accusé de réception à l’adresse suivante :

**Monsieur le Maire de COGOLIN**

**Service Gestion Domaniale**

**2, place de la République**

**83310 COGOLIN**

Dans ce cas, le document sera remis dans une double enveloppe, la première permettant d’adresser le document, la seconde contenant l’offre doit porter la mention « confidentiel – ne pas ouvrir – candidature BROCANTE SQUARE JEAN MOULIN ».

-Date limite de réception des dossiers : **vendredi 11 décembre 2020 à 12 h 00**

Les renseignements complémentaires peuvent être demandés

Par courrier au service Gestion Domaniale – imediani@cogolin.fr

Par téléphone : 04.94.56.65.47

Date d’envoi de l’appel à candidature à la publication : le 20 novembre 2020